Le ministre camerounais de la Santé publique, Dr Manaouda Malachie affirme que la contribution de la médecine traditionnelle a permis d'atténuer et d'amoindrir le pourcentage de malades présentant des formes graves. Les valeurs des plantes médicinales mises en exergue alors que les effets secondaires du vaccin Astra Zeneca continuent d'alimenter les polémiques à travers le monde.

Au Cameroun, l'apport de la **médecine traditionnelle** dans la lutte contre la pandémie du coronavirus est reconnu par le Gouvernement. Elle qui a d'ailleurs permis à plusieurs patient de recouvrer la santé depuis la survenue de la maladie dans le pays en mars 2020. Et à ce niveau personne ne peut ignorer les bienfaits du protocole anti-Covid mis sur pied par l'archevêque métropolitain de Douala, Mgr **Samuel Kleda** qui a fait ses preuves.

Jeudi dernier, 18 mars 2021 dans la salle des conférences du ministère de la Santé publique a eu lieu une concertation entre le Dr **Manaouda Malachie**, les promoteurs et acteurs de la médecine traditionnelle. Dans son propos introductif, le **Minsanté** a souligné que depuis le début de la riposte, la contribution de la médecine traditionnelle a permis d'atténuer et d'amoindrir le pourcentage de malades présentant des formes graves. Le membre du gouvernement a aussi reconnu que la maîtrise de la pandémie dans sa première phase est la

résultante de la conjugaison des efforts de la médecine traditionnelle et de la médecine conventionnelle.

Une intervention saluée par les promoteurs et acteurs de la médecine traditionnelle. Ceux-ci par la même occasion accordent un intérêt particulier à la démarche du patron de la santé publique au Cameroun. Ils ont souhaité que leurs rendements soient appréciés à sa juste mesure, mais aussi, que des appuis financiers leurs soient accordés pour pouvoir mener à bien leurs recherches et la production de leurs médicaments pour le bien des populations.

Au terme des échanges francs, modérés par le secrétaire général du Minsanté, les participants ont formulé plusieurs propositions aux rangs desquels : la référence systématique des urgences de Covid-19 dans les formations sanitaires par les acteurs de la médecine traditionnelle, l’autorisation de l’admission dans les formations, sous leur forme première des recettes et médicaments de la médecine traditionnelle pour la réalisation des essais cliniques, l’accompagnement des acteurs de la médecine traditionnelle sous la forme d’un soutien budgétaire etc.